



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 18 février 2026

Date de la convocation : 5 février 2026

Nombre de membres : 245

En exercice : 240

Présents : 125

Nombre de délégués ayant donné procuration : 12

Le mercredi 18 février 2026 à 14 heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à Pins-Justaret sous la présidence de M. Thierry SUAUD.

Délibération n°CS202614 : Mise en place d'un Comité Social Territorial (CST) au SDEHG

Nomenclature : 4.4.1 Délibérations et actes à caractère réglementaire concernant les instances paritaires

PRÉSENTS

- M. AGOSTI Dominique
- M. AKA Alain
- M. ALMERO Jean-Jacques
- Mme ARMENGAUD Roseline
- M. ASTOR Jean-Louis
- M. AURY Jean-Pierre
- M. AUSSEL Edmond
- M. AUTHIÉ Olivier
- M. BAQUIER Jacques
- M. BARBREAU Robert
- M. BERGON Christian
- M. BERLUTEAU Xavier
- M. BERNES Jean-Paul
- M. BEZIAT Denis
- M. BODOT Bernard
- Mme BONHOMME Martine
- M. BONNET Bernard
- M. BOUBE Patrick
- M. BOUDON Gérard
- M. BOUREAU Pascal
- M. BRACHET Philippe
- M. BRANA Jean-Pierre
- M. BRESSAND Philippe
- M. BRIANTAIS Paul
- M. CASSAGNE Robert
- M. CASTERA Didier
- M. CAZELLES Jean-Pierre
- M. CHARTIER Patrick
- M. COLLA Serge
- M. COSTES Philippe
- M. DARNAUD Guy
- M. DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
- M. DEBEAURAIN Guillaume
- M. DELHON Jacques
- M. DEODATO Jean-Paul
- Mme DOITTAU Véronique
- M. DUCASSE Bernard
- M. DUCOMTE Alain
- Mme DUFFORT PIQUES Régine
- M. DUHAMEL Thierry
- M. DUPRESSOIRE Jean-Luc
- M. ESPIE Jean-Claude
- M. ESTIBALS Jacques
- M. FABRE Christian
- M. FERNANDEZ Marc
- Mme FEVRIER Anne-Marie
- M. FOURMENT Jean-Luc
- M. FRECHOU Jean-Claude
- M. FUSEAU Philippe
- M. GALAUP Didier
- M. GALINON Jérôme
- M. GASC Jean-Pierre
- M. GAUTHIER Jean
- Mme GIBERT Janine
- M. GILLES André
- M. GILLON Christophe
- Mme GINER Corinne
- M. GIRAUDO Sébastien

- M. GRIMAUD Robert
- M. GUILLERMIN Thierry
- M. HERBAUT Patrick
- Mme HUMEAU Dominique
- Mme ICARD Evelyne
- M. IMART Thierry
- M. JOUBÉ Raymond
- Mme KLOPP-TOSSER Gwenola
- M. KONDRYSZYN Serge
- M. LAGORCE Patrice
- M. LARROQUE Alain
- M. LASSERRE Marc
- M. LASSERRE Serge
- Mme LATCHÉ Catherine
- M. LAVIGNE Gérard
- M. LE NÉVANEN Cédric
- M. LECOURT Bruno
- M. LEGRIS Jérôme
- Mme LEJEUNE Christine
- M. LEMAGNER Frédéric
- M. LIONNET Marc
- M. LORRAIN Jean-Luc
- M. LOT Thierry
- Mme LYORET Sandrine
- M. MALAVAL Claude
- M. MANERO Félix
- M. MARC David
- M. MARCHAND René
- M. MARTY Francis
- Mme MAURIN Nadine
- M. MAZARDO Jean-Michel
- Mme MEIFFREN Isabelle
- Mme MERLE-JOSÉ Christine
- Mme MICHAUD Elisabeth
- M. MILHAU Claude
- M. MORO Sébastien
- M. PAQUELET Pascal
- M. PARRO Fabrice
- M. PASSERIEU Bernard
- M. PAYAN Miguel
- Mme PEIRO Marielle
- M. PEYRAS Henri
- M. PICARD Serge
- M. PORTES Thierry
- M. PUYDEBOIS Yves
- M. RASPEAU Raoul
- M. RIBEYRON Franck
- M. RICHARD Jean Louis
- M. RIQUET Alain
- M. RIVAL Patrice
- M. ROBERT Didier
- M. RODRIGUES Patrice
- M. ROUJEAN Edgard
- M. ROUSSEL Jean-François
- Mme RUSSO Ida
- M. SARRALIÉ Claude
- M. SAURA Olivier
- M. SAURAT Bernard
- M. SERRE François
- M. SOMBRIS Yves
- M. SUAUD Thierry
- M. SUSIGAN Alain
- M. TARRAUBE Gilbert
- M. VIDAL Alain
- M. VIGUIER Gilles
- M. VINCENT Pierre
- M. ZARAGOZA Antoine

PROCURATIONS

- M. BARTHE de MONTMEJAN Gérard
- M. BERRI Djamel
- M. BLOYET Anthony
- M. DAVEZAC Gilles
- M. DUNAL Jonhny
- M. DURANDET Patrick
- Mme GRUEL Marie-Louise
- Mme HILLAT Brigitte
- M. PARRE Frédéric
- Mme ROURE Marie-Hélène
- Mme VALCKE Sophie
- M. VINCINI Sébastien
- à M. DEODATO Jean-Paul
- à M. DEBEAURAIN Guillaume
- à Mme GIBERT Janine
- à M. BARBREAU Robert
- à M. DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
- à M. FUSEAU Philippe
- à Mme MAURIN Nadine
- à M. PAYAN Miguel
- à Mme GINER Corinne
- à Mme LYORET Sandrine
- à Mme MEIFFREN Isabelle
- à M. SUAUD Thierry

ABSENTS EXCUSÉS

- Mme ADOUE-BIELSA Caroline
- M. ALENÇON Alain
- Mme ALLAL Fella
- Mme AMPOULANGE Françoise
- M. ARSAC Olivier
- M. AUGÉ Dimitri
- M. AUJOULAT Michel
- M. BAR Frédéric
- M. BARTHE de MONTMEJAN Gérard
- M. BEDIEE Jean Sébastien
- M. BERRI Djamel
- M. BICO Carlos
- M. BLOYET Anthony
- M. BORHOVEN Davy
- M. BOTTAREL Didier
- M. BOUCHE Jean-Paul
- Mme BOULAY Dominique
- M. BOYER Maxime
- M. BRIAND Sacha
- M. BRONDINO Georges
- M. CALMETTES Francis
- M. CAMART Joël
- M. CAPARROS Pierre
- M. CARVALHO Horacio
- M. CASTEX Frédéric
- M. CAZARRE Max
- M. CHOLLET François
- M. COGNARD Gaëtan
- M. CORBARIEU Thierry
- Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer
- M. DA SILVA Manuel
- M. DAVEZAC Gilles
- M. DE PINS-LOZE Etienne
- M. DEJEAN Serge
- Mme DELMOND Ghislaine
- M. DELPECH Patrick
- M. DESBONNET Guy
- M. DESSEAUX Jean-Pierre
- Mme DUFRAISSE Cécile
- M. DUMOULIN Jean-Marc
- M. DUNAL Jonnhy
- M. DUPEYRON Michel
- M. DURAND Cédric
- M. DURAND Christophe
- M. DURANDET Patrick
- Mme EMBRY Marie
- M. ESNAULT Emilion
- M. ESPIC Bruno
- M. ESPLUGAS-LABATUT Pierre
- M. FABRIS Marcel
- Mme FERRERI Arlette
- M. FREZOULS Jean-Philippe
- M. GAILLARD David
- Mme GALY Brigitte
- M. GARCIA Damien
- M. GASPARD Joseph
- M. GASQUET Etienne
- Mme GENNARO-SAINT Christine
- M. GENRE Pierre
- Mme GIMENEZ Corinne
- M. GLINKOWSKI Julien
- M. GRASS Francis
- Mme GRUEL Marie-Louise
- Mme HILLAT Brigitte
- Mme JACQUET-VIOLLEAU Valérie
- M. JEANBON Patrick
- M. JOLIBERT Bastian
- Mme KATZENMAYER Laurence
- M. LAFFONT Didier
- Mme LAIGNEAU Annette
- M. LARGE Alain
- M. LASSERRE Alain
- M. LATTES Jean-Michel
- Mme LEFEVRE Marine
- M. LEFRANC Gérard
- M. LOMBARDO Bruno
- M. LOURME Etienne
- M. MALET Jean-Pierre
- Mme MARTY Souhayla
- Mme MIQUEL-BELAUD Nicole
- M. MISIAK Nicolas
- Mme MOURGUE Josiane
- M. NAVARRO Yvan
- Mme NISON Claire
- Mme OCHOA Nina
- Mme OUSMANE Gnadang
- M. PALLEJA Patrick
- M. PARRE Frédéric
- M. PAVAN René
- M. PELLEGRINO Joseph
- M. PLICQUE Patrick
- M. PONS Quentin
- Mme RACAUD-ESPINOSA Christine
- M. RIQUET Clément
- M. ROQUES Patrick
- Mme ROURE Marie-Hélène
- M. ROUX Laurent
- M. SABATHÉ Daniel
- M. SALAT Eric
- M. SALVATICO Jean-Paul
- M. SARRAU Bertrand
- M. SAVIGNY Thierry
- M. SCHWENZFEIER Christian
- M. SENTOUS Thierry
- M. SOLOMIAC Christophe
- M. SOULIÉ Laurent
- Mme SOUSSI Nadia
- M. STURMEL Philippe
- M. THIBAUD Gérard
- M. TONELLI Marc
- M. TRAUTMANN Pierre
- Mme VALCKE Sophie
- M. VERGNES Claude
- M. VINCINI Sébastien
- M. WASTJER Michel



Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Janine GIBERT est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-7 ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 29 janvier 2026,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 63 agents :

- 33 femmes soit 47,62 % de l'effectif
- 30 hommes soit 52,38 % de l'effectif

Le Comité Syndical est consulté au titre de sa compétence pour déterminer la mise en place du Comité Social Territorial au SDEHG.

Les prochaines élections professionnelles dans la fonction publique se tiendront le 10 décembre 2026.

Les listes de candidats déposées par les organisations syndicales devront respecter la représentation équilibrée des femmes et des hommes

Le Comité Social Territorial (CST) est compétent notamment sur les questions relatives à : l'organisation, au fonctionnement des services et aux évolutions des administrations, à l'accessibilité des services et à la qualité des services rendus, aux orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines, aux lignes directrices de gestion en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels, aux enjeux et aux politiques d'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations, aux orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire, d'action sociale, et aux aides à la protection sociale complémentaire, à la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail, à l'organisation du travail, au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation des outils numériques, à l'amélioration des conditions de travail, aux autres questions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Le Comité Social Technique est composé de :

- représentants du personnel élus pour 4 ans,
- représentants de la collectivité désignés par l'Autorité Territoriale pour la durée du mandat.

Le nombre de représentants titulaires du personnel pour le Comité Social Territorial est fixé en fonction des effectifs. Lorsque l'effectif est supérieur ou égal à 50 agents et inférieur à 200 agents, le nombre peut varier de 3 à 5 représentants titulaires du personnel.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

Article 1 : De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5, et en nombre égal de représentants suppléants,

Article 2 : De valider le paritarisme numérique du Comité Social Territorial, en fixant un nombre égal de représentants du personnel et de représentants de la collectivité. Ce nombre est fixé à 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants pour chaque collège.

Article 3 : De valider le recueil par le Comité Social Territorial de l'avis des représentants de l'établissement.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Thierry SUAUD

Vu et publié sur le site internet du SDEHG,
Le

03 MARS 2026

Résultat du vote :

Pour : 137

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le



ID : 031-200075240-20260218-CS202614-DE

